



COMPTE RENDU

Réunion du Comité de quartier des Coteaux

Tenue le 22 mai 2024



Étaient présents : Mme Sophie Lemonnier, M. Eddy Dupuis, M. Coz chef de la Police Municipale, M. Jean Pierre Sautreuil, Mme Stéphanie Piemontesi, Mme Hélène Souêtre, M. Michel Errard, Mme Armelle Lassausse.

Absents : Mme Aurélie Gublin, Mme Emilie Le Mercier, M. Franck Jouanno.

Excusés : Mme Fabiola Binaghi, M. Christophe Maillat, Mme Vassilia Fotso, Mme Chantal Nabrin, Mme Dora Médjani.

La réunion commence à 19H40, en l'absence de Mme. Binaghi, Mme. Souêtre se propose en tant que secrétaire, les membres présents acceptent à l'unanimité.

Monsieur Coz, chef de la Police Municipale était présent afin d'échanger avec les représentants du Comité de quartier.

Il a présenté la Police Municipale de Chennevières (PM) :

La Police Municipale est composée de 10 Policiers répartis en 4 patrouilles, 2 ASVP et 4 opérateurs vidéo basés au centre de supervision urbain implanté au sein du poste de police. Les policiers municipaux sont les primo intervenants au sein de la ville.

Les horaires d'intervention :

Période hivernale : 8h –20h du lundi au samedi / Le dimanche : 10h – 18h

Période estivale : 8h – 20h du lundi au vendredi / Le samedi : 13h – 1h du matin / Le dimanche de 12h00 à 20h00

Ses missions : Toutes celles d'un service de police municipale à savoir la sécurité, la tranquillité publique et le bon ordre. Les urgences sont traitées via les appels au Poste de Police ou bien au cours des rondes et patrouilles. Également sur demande de la police nationale ou bien des sapeurs-pompiers de Paris.

La ville de Chennevières est dotée de 90 caméras disposées sur la voie publique. Elles filment uniquement le Domaine public et non privé.

Les ASVP interviennent uniquement sur les problèmes de stationnement.

La nuit et les jours fériés : composer le 17 (Police Nationale). La PM n'est pas opérationnelle la nuit. La Police Nationale intervient sur 6 communes (Chennevières, Champigny, Noiseau, Ormesson, La Queue en Brie et le Plessis Trévisé. Les appels au 17 sont centralisés à Paris 17^{ème}, qui dispatche l'appel à Créteil et qui contacte alors une équipe selon les disponibilités et répartitions géographiques du moment. Personnel de nuit pour commissariat de Chennevières
5 personnes dont 3 en patrouille.

Au cours de la réunion Monsieur Coz est intervenu sur diverses questions :

Le Moulin :

La PM a agi au Moulin à la demande la Municipalité et sur les réquisitions des habitants du quartier.

Les dépôts sauvages :

Seul un flagrant délit permet de mettre en place une procédure (pas toujours évident à constituer).

Les caméras :

Au nombre de 90 sur la ville, celles-ci sont mises en place là où existe des faits.

La cause animale :

Si le problème est d'ordre privé la PM (mauvais traitement par exemple) fait intervenir la SPA (elle ne peut intervenir elle-même). A Chennevières Arrêté Municipal existe concernant les chiens : « Tous les chiens doivent être tenus en laisse ». Les Procès-verbaux sont traités à Créteil.

Stationnement, changement de côté :

Si nécessaire contacter la Police Municipale.

NB : si verbalisation, elle n'apparaît pas nécessairement sur le véhicule (pas de « papillon » sur le pare-brise, réception à domicile sous 8 jours)

Pour les cambriolages, un conseil de Monsieur Coz : si vous devez faire un signalement et si cela est possible porter votre attention sur les chaussures car souvent les cambrioleurs ont plusieurs tenues mais il ne change pas de chaussures.

Questions des participants / réponses en séance :

Rue de la Gare :

- Un réaménagement complet de la rue est prévu. Pas de date précisée en séance.
- Les stationnements non respectés sur les lignes jaunes au croisement de la rue d'Houin compliquent le passage des camions poubelles et la visibilité dans le virage.
- Le passage de la balayeuse n'est pas possible partout dans cette zone.
- Aucune poubelle dans la rue de la Gare ainsi que dans la rue d'Houin. La demande est notée et va être étudiée par la Mairie.
- Les déchets et encombrants peuvent être traités rapidement avec l'application « Chennevièressignale »
- Voitures tampons (+6 mois) bloquent les stationnements. Une demande de passages plus réguliers de la police municipale est requise.
- Un parc et parking sont prévus au bout de la rue de la Gare au niveau de l'ancien hangar SNCF préempté par la Mairie – pas de date évoquée en séance.

Croisement rue de la Marne / rue de la Gare :

Danger existant pour les piétons en raison des stationnements rapprochés du passage piétons et du manque de visibilité. Des photos ont été envoyées pour étude et trouver une solution.

Chemin de la Gorgette / sentier du Croisis :

Débordement d'une végétation envahissante sur la voie publique.

Pour tous les problèmes de cet ordre contacter la Mairie qui se charge d'intervenir auprès des personnes concernées.

Rue d'Houin :

Une place handicapée serait-elle possible sur la partie haute (+/- face au n° 9) dans cette rue très pentue ? Faire la demande auprès de la Mairie.

Garage du Moulin :

Le garagiste rue d'Amboile a acquis, comme il l'avait précisé, un autre local sur Ormesson. Le nombre de ses clients est important et les 2 locaux lui sont nécessaires. Il est actuellement en pourparlers pour une nouvelle solution et fait son possible pour qu'elle aboutisse.

Passage Chenard :

Aménagement complet du passage, avec enfouissement des réseaux (SIGEF)

Main courante non renouvelée en raison des travaux prévus.

Rue de la République :

Celle-ci doit être aménagée et un parking doit être créé.

Questions diverses :

Bio déchets : les informations peuvent être obtenues auprès de GPSEA.

Les camions de plus de 6,5 tonnes doivent présenter un bon de transport pour passer dans la ville.

Fin de la réunion 22H30